

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 8 (1937)
Heft: 5

Artikel: Contribution fédérale de crise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. la libération totale ou partielle du service des amortissements aussi longtemps que durera la crise,
3. des mesures plus efficaces en faveur de la vente rémunératrice du bois.

La commission de l'A. D. I. J. pour l'étude de la situation financière des communes du Jura bernois fera connaître sous peu ses conclusions. Il est certain que depuis 1936 nous marchons vers des conditions économiques plus favorables, mais pour les finances publiques, les conséquences d'une reprise de l'activité industrielle dans presque toutes les branches n'aura que des répercussions lointaines et les charges que les communes ont dû contracter pendant les deux dernières crises de chômage sont telles que nombre d'entre elles ne sortiront pas de leur marasme actuel par leurs propres moyens.

R. S.

Contribution fédérale de crise

Le Bureau fédéral de statistique a publié en brochure des renseignements intéressants sur les résultats de la première période 1934-1935 de la contribution fédérale de crise. Ces renseignements sont certainement de nature à intéresser nos lecteurs, car ils permettent de se faire une idée assez claire de la répartition de la fortune en Suisse et du volume du revenu. Ils permettent aussi de tirer d'autres conclusions, car cet impôt fédéral direct est avant tout un impôt sur le revenu progressif très marqué.

Le produit de la première période (1934-1935) se monte à 89 millions 402,998 francs. Le revenu en a fourni le 69,9 %, soit Fr. 38,660,649, les tantièmes, le 3,3 %, soit Fr. 1,836,000 et la fortune le 26,8 %, soit Fr. 14,826,301.

Ont été assujetties à la contribution 292,829 personnes physiques, 16,136 sociétés anonymes, 5946 sociétés coopératives et 2878 autres personnes morales. Or, lors du recensement de 1930 on avait compté en Suisse environ 2 millions de personnes ayant une activité économique. 1,700,000 personnes donc n'ont pas été assujetties à l'impôt de crise, ce qui revient à dire que le nombre des personnes ayant un revenu inférieur à 4000 fr. ou une fortune inférieure à 50,000 fr. est considérable en Suisse. D'autre part, le 63 % des contribuables a versé pour deux ans un montant d'impôt inférieur à 50 fr., tandis que 46 sociétés anonymes et 12 personnes physiques ont payé des contributions de 100,000 fr. et davantage.

Les 292,829 personnes physiques assujetties à l'impôt de crise peuvent se répartir en 3 groupements distincts: les contribuables ne payant que l'impôt sur le revenu, soit 215,862 contribuables avec un montant total de contribution de 10,541,030 fr., ou une moyenne de 49 fr. par contribuable; les contribuables payant l'impôt sur le revenu et la fortune, soit 56,550 contribuables avec un montant total de la con-

tribution de 42,149,074 fr. ou une moyenne de 745 fr. par contribuable; les contribuables ne payant que l'impôt sur la fortune, soit 20,417 contribuables, avec un montant total d'impôt de 796,846 fr. Le deuxième groupe, qui représente moins de 1/5 des contribuables a versé près de 4/5 de l'ensemble de la contribution prélevée sur les personnes physiques.

76,967 personnes ont payé la contribution sur la fortune, soit le 26,3 % de l'ensemble des contribuables, les fortunes inférieures à 50,000 fr. ayant été exonérées. Les millionnaires ont versé le 62,3 % de la contribution sur la fortune et le 29,3 % de la contribution sur le revenu. Au total, ils ont acquitté 20 ½ millions, c'est-à-dire les 2/5 de la contribution totale des personnes physiques. Il est intéressant de noter comme signe des temps que 36 millionnaires n'ont pas payé la contribution sur le revenu, ne disposant pas de 4000 fr. de revenu.

D'après la loi sur la contribution de crise, les sociétés par actions et les sociétés anonymes sont traitées de la même façon. La contribution de crise est calculée sur leur bénéfice net, et dépend du rapport du bénéfice net au capital versé et aux réserves. Au nombre de 16,136, elles ont versé 29,074,824 fr. ou 1/3 du rendement total de l'impôt de crise. Les sociétés industrielles et commerciales, y compris les banques et les compagnies d'assurances ont payé la majeure partie de la contribution. Si elles représentent environ la moitié des sociétés assujetties, elles ont payé le 93 % de l'impôt des sociétés anonymes. Il est intéressant de constater quelle est la rentabilité moyenne de certains groupes d'industries. On appelle rentabilité moyenne le rapport du bénéfice net au capital versé et aux réserves. Ainsi si les compagnies d'assurances ont une rentabilité moyenne de 9,3 %, c'est-à-dire la meilleure de toutes les catégories, nous trouvons au bas de l'échelle l'industrie hôtelière avec 0,7 %. Avant elle vient l'horlogerie avec une rentabilité moyenne de 1 %. Les groupes bien placés sont ceux de l'industrie de l'alimentation, de la construction, de l'industrie chimique qui tous dépassent le 7 %. Ajoutons que ces chiffres ne sont que rétrospectifs, puisqu'il s'agit des taxations de 1933 et 1934 et que depuis lors l'échelle du classement a subi bien des modifications. Ajoutons encore que les sociétés contribuables accusent un capital de 8 milliards 700 millions (capital-actions versé et réserves) et un bénéfice net de 346 millions, ce qui donne une rentabilité moyenne de 4 %.

Les sociétés coopératives au nombre de 5930 ont produit en tout 2,833,202 fr.

Si nous classons les cantons, non pas d'après le produit de l'impôt, mais d'après le rendement moyen par tête de population, nous constatons que le canton le plus riche est celui de Bâle-Ville avec un rendement moyen de 84,3 fr. par tête de population, le canton d'Appenzell Rhodes-Int., le plus pauvre avec un rendement moyen de 1,60 franc. Le canton de Berne est bon dixième avec 17,50 fr.; avant lui viennent les cantons d'Argovie avec 18,20 fr., Vaud, avec 18,80 fr., Zoug, avec 19,40 fr., Nidwald, avec 22,10 fr., Zurich, avec 38,60 fr., Schaffhouse, avec 39 fr., Genève, avec 45,70 fr., Glaris, avec 47,10 fr., et Bâle-Ville. Malgré cela le canton a fourni le 13,51 % du rendement total de la contribution de crise pendant la première période.

Nous avons encore en Suisse 1244 millionnaires, dont 421 habitent le canton de Zurich. La statistique relève que 1896 personnes ont un revenu supérieur à 50,000 fr. Le 50 % des millionnaires et des personnes déclarant un revenu supérieur à 50,000 fr. habitent les cantons

de Bâle-Ville et Zurich. Les quatre villes suisses de plus de 100,000 habitants, Zurich, Bâle-Ville, Genève, Berne, ont rapporté 42 millions, soit près de la moitié de la contribution de crise.

L'impôt fédéral de crise est donc bien un impôt progressif qui frappe surtout les grands revenus*.

* On peut se procurer auprès du Bureau fédéral de statistique à Berne la brochure sur la «Contribution fédérale de crise».